

ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

Cet Écho Champagnard vous est proposé à une date pour le moins inhabituelle. Initialement programmé pour une diffusion début juillet, ce numéro est une victime collatérale de la dissolution de l'Assemblée Nationale !

En effet, dans une période de l'année déjà particulièrement chargée, l'organisation au pied levé de deux tours d'élections législatives, conjuguée aux congés estivaux, ont passablement retardé la finalisation de ce document. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Comme toujours, la fin d'année scolaire 2023/2024 a été riche en événements festifs. Si la météo n'a pas toujours été de la partie, nous sommes heureux d'avoir pu maintenir l'ensemble de ces événements grâce au renfort bienvenu du gymnase des 4 vents, cet équipement si précieux.

La tenue de trois scrutins électoraux en moins d'un mois a été un beau défi réussi grâce aux assesseurs bénévoles venus prêter main forte aux agents et aux élus mobilisés. La participation des électeurs à, comme toujours, été particulièrement bonne à Champagnier, c'est une chance et c'est une force de notre village.

Enfin côté municipal, vous le voyez, vous le verrez encore plus demain, l'année 2024 est particulièrement intense. Des projets qui aboutissent, d'autres qui entrent en production ou se préparent, les actualités sont nombreuses à découvrir dans ce numéro et dans les prochains ! D'ici là je vous souhaite, si c'est encore temps, un bel été et de bonnes vacances à toutes et à tous !

Florent CHOLAT

Maire de Champagnier

Conseiller métropolitain délégué

CITIZ

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE VOITURE DE TEMPS EN TEMPS, POUR VOS ESCAPADES, LOISIRS, DÉPLACEMENTS PROFESSIONNEL ?

La coopérative CITIZ, avec le soutien de la commune de CHAMPAGNIER, envisage le déploiement de voitures en autopartage, disponibles sur simple réservation 24h/7j.

Afin de mieux connaître vos attentes, nous vous invitons à répondre à ce rapide questionnaire.



À savoir

L'autopartage CITIZ vous permet de louer une voiture en libre-service de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus.

Ce service de proximité, pratique et économique, remplace ainsi une voiture personnelle dont on ne se sert pas tous les jours, ou occasionnellement.

Une solution innovante et durable, CITIZ est un pionnier de la mobilité partagée :

- CITIZ permet d'utiliser une voiture seulement lorsque c'est nécessaire
 - Basé sur les nouvelles technologies, son usage est simple et fiable
 - Avec CITIZ on consomme moins de ressources et d'espace en ville : une voiture partagée remplace 10 voitures individuelles !
 - L'accès occasionnel aux voitures CITIZ complète les transports collectifs, la marche, le vélo
- Les utilisateurs de CITIZ réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre

Enquête autopartage Champagnier



Un projet inventé par et pour les habitants, le réseau CITIZ est composé d'entreprises para-publics (SEM, SPL, régie) et de coopératives à but non lucratif, qui associent dans leur capital les utilisateurs, les salariés, des collectivités et des partenaires locaux. C'est ainsi que les opérateurs locaux sont toujours à votre écoute et en phase avec les attentes concernant la mobilité sur leur territoire.



LOI APER, LES COMMUNES DOIVENT DÉFINIR DES ZAENR MAIS QU'EST-CE QUE C'EST ?



Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Les ZAENR sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie.

Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, etc.

Il s'agit d'un exercice cartographique et opérationnel, un premier « crible » qui ne nécessite pas d'études particulières. Elles ne sont pas exclusives et des projets pourront être développés en dehors des ZAENR.

A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.



Photovoltaïque horizontal

L'article 40 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, impose aux parkings de + de 1500m² d'être couvert à 50% minimum d'ombrières photovoltaïque, sont concernés sauf motif d'exception :

- ☞ Parking de l'Espace des 4 Vents ;
- ☞ Parking des usines situées sur la ZAC du Saut du Moine dont la surface est supérieure à 1500m².



Photovoltaïque en toiture

Les toitures représentant un fort potentiel de production photovoltaïque sauf motif d'exception :

- ☞ Gymnase des 4 Vents ;
- ☞ Stabulations agricoles ;
- ☞ Bâtiments industriels situés sur la ZAC du Saut du Moine ;
- ☞ Habitat collectif.



Photovoltaïque ou solaire thermique en toiture

Les toitures représentant un potentiel de production photovoltaïque ou solaire thermique ainsi qu'une capacité d'autoconsommation sauf motif d'exception :

- ☞ Habitat individuel.

Eolien

Faible potentiel sur la commune de CHAMPAGNIER

Hydroélectricité

Potentiels d'exploitations au fil de l'eau :

- ☞ Barrage du Saut du Moine ;
- ☞ Canal d'Arrosage de la Romanche.

Biogaz

Faible potentiel sur la commune de CHAMPAGNIER

Géothermie

Faible potentiel sur la commune de CHAMPAGNIER





L'HISTOIRE DU FOUR DE LA MAGNANERIE

Située 8 chemin de l'Église à CHAMPAGNIER, ce que l'on appelle la "Magnanerie" est un bâtiment emblématique de notre village.



Construit aux alentours de l'année 1850 par la famille GAILLARD pour y pratiquer comme son nom l'indique, la culture du vers à soie, ce bâtiment a depuis connu plusieurs vies en étant par la suite utilisé pour de l'habitat, un club privé de tennis ou depuis quelques années l'activité des jardins de connivences.

Le four de la magnanerie a lui été construit dans les années 1870 sur la même parcelle à quelques mètres de la magnanerie et a traversé les époques jusqu'à nos jours.

En 2009, la commune a acquis à la famille VATIN-PÉRIGNON descendante de la famille GAILLARD, l'ensemble du terrain, des bâtiments et annexes de la magnanerie dont le four à pain.

Le four de la magnanerie devenu propriété communale, les premières actions d'entretien et de travaux ont débuté dès 2014 par le nettoyage du four à l'occasion de la journée propre et se sont poursuivies jusqu'en 2019 par la reconstruction de la cheminée, par la rénovation de la charpente, des tuiles, des huisseries, de la sole et par le crépissage des murs.

Cette démarche de longue haleine a été co-portée par l'association "Champagnier entre histoire et patrimoine" avec le concours de la commune de CHAMPAGNIER, de la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère, le Département de l'Isère et la Fondation du Patrimoine.

Cette rénovation a été financée par la commune de CHAMPAGNIER mais pas seulement puisqu'il est important de souligner que les Champagnards ont souscrit, à hauteur de 5 400 € pour cette restauration, dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, et cela sans compter la participation de tous les bénévoles.

Lors de l'inauguration du four rénové le 21 septembre 2019, un grand repas de 89 couverts a été servi qui a fait suite à divers allumages du four réalisés tout au long de la rénovation.

La période suivante correspondant à la crise sanitaire COVID-19, le four n'a pas pu être allumé les années suivantes en raison des diverses contraintes sanitaires.

En fin d'opération, un reliquat de financement de + 3 000 € a été constaté en raison notamment d'une souscription plus efficace qu'estimée initialement. La municipalité actuelle s'était engagée à reverser ce reliquat à une association souhaitant assurer la promotion et l'animation de ce bel équipement.

Cela a été fait ! Par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2023, le conseil municipal a voté une subvention de 3000 € à l'association "Le four de la Magnanerie" pour lui permettre d'acheter le matériel encore manquant pour utiliser le four (porte, pelle, etc.) ainsi qu'une convention qui prévoit la rétrocession de ce matériel à la commune en cas d'arrêt de l'association.



Après avoir organisé un ramassage collectif de fagots le 27 janvier 2024, l'association "Le four de la magnanerie" a organisé le 26 mai le premier allumage collectif du four, ouvert à toutes et à tous.

Le principe est simple, l'association fournit les fagots et quelques boissons (moyennant une adhésion de 5 €/an) et les habitants prêtent la main, apportent leurs pizzas, pains et autres préparations à cuire au four.

Ces événements sont invités à se multiplier donc n'hésitez à vous rapprocher de l'association *Le four de la magnanerie*"

 lefourdelamagnanerie@gmail.com

PS : Un grand merci à l'association "Champagnier entre histoire et patrimoine" pour la communication des éléments historiques nécessaires à la réalisation de cet article.





ODEUR DE BITUME À CHAMPAGNIER



Depuis plusieurs décennies, la commune de CHAMPAGNIER accueille sur son territoire la société GME (Grenobloise de Matériaux Enrobés) située aux Isles de Champagnier proche de la RN85.

Cette société, dont l'actionnariat est aujourd'hui détenu par Colas, Eurovia et Eiffage, est la seule à produire des matériaux enrobés à chaud dans le sud du département de l'Isère. De ce fait, elle revêt un caractère stratégique pour le territoire puisque sans ce poste d'enrobé, la filière ne serait plus en mesure de réaliser des travaux routiers au sud du département.

Les centrales d'enrobages au bitume de matériaux routiers à chaud, plus communément appelées centrales d'enrobés, sont soumises au contrôle de l'Etat au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), via la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement (DREAL). La société GME a en l'occurrence été ré autorisée par l'Etat récemment le 10 nombre 2023.

<https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/70544/560448/file/AP%20%20N%C2%B0DDPP-DREAL%20UD38-2023-11-02.pdf>

La production de matériaux enrobés, qui plus est dans un poste ancien, s'accompagne régulièrement de dispersion d'odeurs liées notamment à l'utilisation de bitume chaud.

À CHAMPAGNIER, depuis quelques années, la dispersion de ces odeurs a eu tendance à se déplacer de l'est vers l'ouest de la commune pour une raison encore difficile à identifier. Les données principalement exploitées pour suivre ce mouvement sont tirées d'une plateforme mise à disposition des habitants afin de quantifier et d'évaluer le niveau des nuisances

L'amplitude ainsi que le niveau d'exposition aux odeurs ont également évolués pour des raisons principalement conjoncturelles (production d'enrobés autoroutiers pour l'A51 et l'A480, décalage de la production pour chantiers nocturne, tension sur l'approvisionnement en bitume, forte demande post-COVID-19, etc.).

Constatant l'évolution des dispersions d'odeurs, la municipalité actuelle a depuis 2020 pris attache avec la société GME et alerté les services de l'Etat, afin que des solutions permettant de limiter les émissions et la dispersion d'odeurs puissent être mises en œuvre.

Ce dialogue a mené en 2022 à la création d'un Comité Local de Suivi dans lequel dialoguent les industriels, les services de l'Etat, la commune et des représentants des riverains impactés. Ce Comité Local de Suivi ayant pour mission de maintenir un cadre de dialogue régulier, d'émettre des observations sur les travaux engagés ou à venir et d'accéder aux données produites au titre des ICPE notamment.

Depuis plusieurs années, plusieurs actions curatives ont été mises en place pour limiter les émissions d'odeurs (pompes d'additivation, filtre à charbon, hangar de stockage de granulats) malheureusement sans effets significatifs sur la nuisance.

Constatant l'absence d'efficacité de ces mesures et la forte demande des habitants quant à la limitation massive de ces diffusions d'odeurs, les entreprises actionnaires de GME ont acté début 2024 du lancement d'une opération de renouvellement du poste d'enrobage estimé aujourd'hui à 8 millions d'euro d'investissements. L'objectif est de construire un poste d'enrobage nouvelle génération bien plus performant et devant considérablement limiter la nuisance.

Ce nouveau poste devrait voir le jour en 2025. Il a déjà été autorisé par la DREAL et fera l'objet d'un dépôt de permis de construire dans les prochains mois.

Afin d'accompagner cette démarche de renouvellement du poste de CHAMPAGNIER, la société GME s'est entourée de l'Agence Tact, cabinet spécialisé dans l'information et la concertation, afin de réaliser un porte-à-porte à CHAMPAGNIER.

Ces échanges permettront aux équipes de GME de recueillir et de spatialiser plus finement les ressentis des habitants, d'identifier d'éventuels points d'amélioration et de dimensionner une démarche de dialogue local qui réponde aux attentes des riverains.

Côté commune de CHAMPAGNIER, considérant l'importance que revêt cette problématique d'odeurs, la municipalité a fait le choix début 2024 de s'attacher les services du cabinet d'avocat spécialisé en droit de l'environnement "Aléxô Avocats". Ce cabinet a pour mission de veiller, au côté de la municipalité, à ce que l'exploitation et le renouvellement du poste d'enrobé ne présente aucun risque pour la santé et l'environnement, de s'assurer d'un haut niveau d'exigence vis-à-vis de la réglementation en vigueur, d'assurer une veille juridique et d'accompagner un dialogue exigeant avec les industriels.





À QUI APPARTIENT LA FORET AUTOUR DU VILLAGE ?

C'est une évidence que de dire cela mais notre village est en partie caractérisé par la forêt qui l'entoure. Cette ceinture forestière présente de nombreux intérêts :

- Elle est un formidable refuge pour la **biodiversité** ;
- Elle est un espace d'**agrément** incontournable ;
- Elle offre une **qualité paysagère** forte en frange urbaine ;
- Elle constitue une **ressource énergétique** en bois énergie ;
- Elle accueille de nombreuses **pratiques sportives** (VTT, trail, randonnée...) ;
- Elle est une source de **fraicheur** en été ;
- Elle offre une **protection** physique contre les risques naturels.

Avec le changement climatique, la pression sur les espaces forestiers a tendance à fortement s'accroître avec l'augmentation de l'intensité et de la récurrence des sécheresses, des tempêtes et autres phénomènes violents.

Au-delà, la sur-fréquentation, la sur-exploitation, les maladies, les incendies sont autant de risques qui s'imposent à nos espaces forestiers et qui méritent toute notre attention.

Les parcelles forestières qui entourent notre village sont aujourd'hui majoritairement des tènements privés appartenant à de nombreux

propriétaires différents. Au-delà de ces parcelles privées, la forêt bordant notre village est aussi en partie un bien communal !

Au total, la forêt communale représente 46 hectares répartis en huit zones, appelées « canton », caractérisées par leur localisation, leur topographie et le type d'arbres qui la composent (voir carte en image).

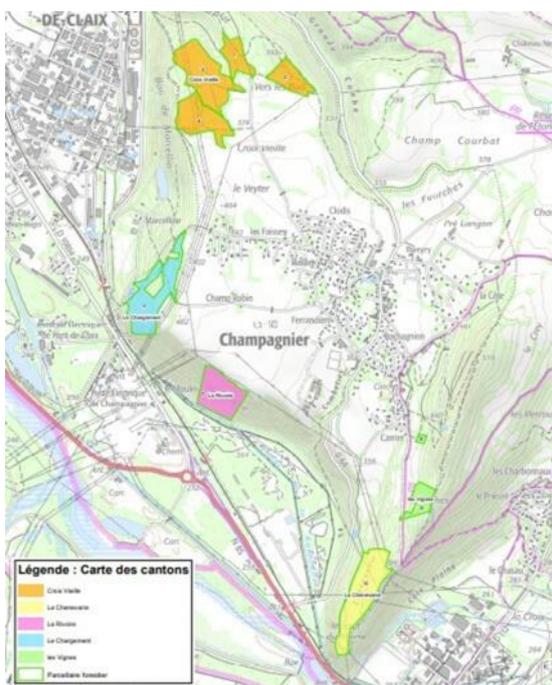
La forêt communale de CHAMPAGNIER, comme toutes les autres forêts appartenant à des collectivités, est gérée avec le soutien des agents de l'Office National des Forêts (ONF). Elle est soumise à l'élaboration et à l'approbation d'un plan de gestion qui fait un inventaire de l'état du peuplement d'arbre et qui fixe les orientations et les modalités de gestion de notre forêt pour chaque canton et pour une période longue.

À CHAMPAGNIER le plan de gestion actuel, période 2022-2036, a été co-construit avec l'ONF en 2022 au travers de visites de sites, de nombreux temps d'échanges et de réunions publiques. Il a été approuvé par la commune lors de la séance du conseil municipal du 29 août 2022 et approuvé définitivement par arrêté du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes en date du 7 février 2023.

Ce plan de gestion vise à permettre l'accueil du public, à favoriser la biodiversité et à garantir la protection des sols.

Les parcelles communales sont divisées en 4 groupes de fonctions :

- **Accueil du public** (20,31 ha) : il sera traité en futaie irrégulière par bouquet avec des interventions de mise en sécurité des sentiers et de renouvellement des peuplements alentours.
- **Protection physique** (8,16 ha) : traitée de même en futaie irrégulière par bouquet avec suivi des sentiers et récolte sanitaire éventuelle si dépérissement des peuplements déjà vieillissants.
- **Biodiversité** (11,46 ha) : les parcelles constitueront des "îlots de sénescence" laissés en évolution naturelle.
- **Protection physique contre les risques naturels** (6,02 Ha) : aucune intervention ne sera faite en raison de la forte pente et de l'absence de sentier.



À savoir

Lundi 1er juillet 2024, lors de la séance du conseil municipal il a été proposé une délibération visant à acquérir quatre parcelles forestières qui jouxtent la forêt communale, comme le prévoyait le plan de gestion





C'EST QUOI CES PLAQUES JAUNES DANS LA ROUTE NOUVELLE ?

En dehors de quelques voiries d'intérêt national dont la RN85 sur notre commune, l'ensemble des voiries du territoire ont été transférées à Grenoble Alpes Métropole, en 2015 pour les voiries communales et en 2017 pour les voiries départementales.

Au-delà des nombreux kilomètres d'enrobés à entretenir, la morphologie de notre territoire implique aussi la présence de nombreux ouvrages d'art.

Des ponts, des passerelles, des murs de soutènement... ce sont au total plus de 1600 ouvrages d'arts sur le territoire métropolitain.

Autant d'équipements indispensables aux déplacements des habitants de la région grenobloise ou de ses visiteurs, autant d'ouvrages vitaux pour la vie du territoire, qui nécessitent un entretien et une surveillance continus.

Depuis qu'ils lui ont été transférés, la Métropole s'attèle à un vaste chantier de recensement, de renforcement voire de reconstruction de ces ponts, passerelles et murs de soutènement.



Les plaques jaunes que vous observez dans la Route Nouvelle ou encore dans la Combe, servent à identifier l'ensemble des ouvrages d'art afin d'en faciliter le suivi.



DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE ANIMATION EN SALLE FRATERNITÉ

Si vous êtes parents d'élèves à CHAMPAGNIER vous avez dû le remarquer depuis quelques mois, dès qu'il fait beau il vous faut aller chercher vos enfants dans la cour de l'école et non plus devant l'espace des 4 Vents.

Cette disposition a été prise suite à la nouvelle posture Vigipirate « Eté-Automne 2024 » active à compter du 7 mai 2024 et qui maintient le plan à son niveau sommital « urgence attentat » activé depuis le 24 mars dernier par le gouvernement.

Pour cette raison, les accueils d'enfants en extérieur doivent actuellement se tenir dans un espace clos ce qui explique l'usage de la cour de l'école.

Parallèlement, les travaux se préparent et avancent du côté de l'espace des 4 Vents :

- Travaux actuels de la chaufferie des 4 Vents au niveau N-1 du gymnase des 4 Vents ;
- Travaux à venir prochainement des vestiaires du terrain de foot ;
- Travaux à partir de 2025 de réhabilitation du gymnase des 4 Vents.

Ces travaux en proximité de la localisation historique du service animation n'amènent pas de difficultés pour les activités, mais pour le moment seulement !

En effet, les travaux de la chaufferie priveront partiellement de chauffage cette partie du bâtiment pour l'hiver 2024/2025, les travaux des vestiaires en proximité généreront du bruit et enfin les travaux de réhabilitation amèneront à une restructuration en profondeur de cet espace, travaux qui ne peuvent pas se faire en site occupé.

Pour ces raisons, il a été décidé avec les agents du service animation que dès le 8 juillet 2024, l'ensemble des accueils du service animation (centre de loisirs, périscolaire du matin, périscolaire du soir) seraient relocalisés en salle Fraternité pour le temps des travaux.



La restauration scolaire se déroulera dans les salles habituelles et dans les désormais "anciens" locaux de la bibliothèque aux 4 Vents. Les accueils du service animation par temps froids ou pluvieux auront eux toujours lieu au gymnase !

De cette manière, le service pourra maintenir un accueil de qualité, loin des nuisances liées aux travaux et dans des locaux particulièrement adaptés.

Une fois les travaux achevés le service animation réintégrera un espace des 4 Vents mieux isolé, mieux équipé et encore plus adapté aux activités des petits comme des grands !





LES RÉSULTATS DU TEST A LA FUMÉE

Afin de repérer les défauts de connexion et de pouvoir les corriger, la régie assainissement de Grenoble Alpes Métropole a fait réaliser dans le bourg de CHAMPAGNIER du 4 au 6 mars 2024, une campagne de contrôles des branchements d'assainissement par des tests dits «à la fumée».

À cette occasion, il apparaît que des branchements d'eaux pluviales se déversent dans le réseau public séparatif collectant les eaux usées, ce qui est interdit conformément à l'article 42 du règlement du service public d'assainissement.

Au-delà des problématiques de mise en pression du réseau d'eaux usées, ces mauvais raccordements sont pourtant à l'origine de trop nombreuses pollutions du milieu naturel et peuvent engendrer des désordres importants en matière de salubrité publique.

L'étude "à la fumée" réalisée en mars dernier a permis de constater un total de 76 défauts de raccordement sur l'ensemble du bourg de CHAMPAGNIER :

- 23 de ces défauts se situent sur domaine public ;
- 53 de ces défauts se situent sur domaine privé au sein de 30 propriétés différentes.

La correction des défauts de raccordement sur domaine public feront l'objet d'un traitement spécifique par Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence assainissement.

Les propriétaires des logements concernés par un ou plusieurs défauts de raccordement, vont eux être invités par courrier de Grenoble-Alpes Métropole à mettre en œuvre sous 3 mois, les travaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales sur leur parcelle.

Il conviendra par la suite de bien vouloir tenir informé les services de la régie assainissement des travaux de mise en conformité projetés, de l'avancement de ceux-ci ainsi que des délais d'exécution prévus.

En cours et/ou à l'issu de ces travaux, un contrôle sera diligenté par les services techniques de la régie assainissement pour vérifier leur conformité au regard du règlement assainissement.

À réception de ce courrier, il n'est pas utile de solliciter la commune en première intention puisque c'est bien Grenoble Alpes Métropole qui est compétente en matière d'assainissement et qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

En cas de difficultés particulières, les services de Grenoble-Alpes Métropole feront remonter ces particularités à la commune à l'occasion de points dédiés au suivi de cette démarche.

QUI EST CETTE VALENTINE SUR LA BANDEROLE À L'ENTRÉE DE CHAMPAGNIER ?

Si vous lisez régulièrement l'Écho Champagnard vous avez sûrement déjà la réponse à cette question. Il s'agit de Valentine FORTIN, cycliste professionnelle de l'équipe COFIDIS, membre de l'équipe de France Olympique de cyclisme sur piste et champagnarde !

À seulement 25 ans, Valentine a déjà un palmarès impressionnant : multiple championne d'Europe (2023 et 2024), multiple championne de France (2018, 2019, 2023 et 2024), multiple vainqueur en coupe des nations (2022 et 2023), vice-championne du monde en 2023, 7ème aux Jeux Olympiques de TOKYO en poursuite par équipe en 2021, etc. Victorieuse sur piste comme sur route, c'est une sportive pleine d'avenir et d'ambition.

Cette été c'est un magnifique challenge qui attend Valentine puisqu'elle fera partie de la sélection olympique en cyclisme sur piste sur deux épreuves, l'omnium et la poursuite par équipes, lors des jeux Paris 2024.

Celle qui était célébrée en avril en mairie pour son titre de championne d'Europe sait aujourd'hui pouvoir compter sur les champagnard.e.s pour l'encourager dans sa quête olympique.



En savoir +

Pour la suivre la **poursuite par équipes**, les rendez-vous sont le 6 août à partir de 17h30 pour les qualifications, le 7 août à 13h30 pour le 1^{er} tour et à 18h45 pour les finales.

Pour la suivre sur l'**omnium**, le rendez-vous est le 11 août de 11h à 14h15, donc tous avec Valentine !



Pour plus d'informations rendez-vous sur le site internet
<https://sites.google.com/view/fansdevalou>





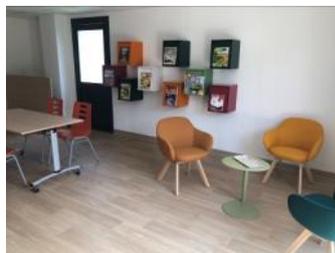
DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lieu d'échange et de culture qui évolue avec les usagers, lecteurs ou non, la bibliothèque est ouverte à toutes et à tous et c'est gratuit !
Osez passer la porte : toute l'équipe vous accueille et vous souhaite la bienvenue.

LA BIBLIOTHÈQUE

Plus spacieuse et cosy, elle invite à flâner entre les rayonnages et les bacs à albums, à se lover dans un pouf avec son enfant et lui lire une histoire, à s'installer pour feuilleter un livre ou un magazine tout en savourant une boisson chaude ...

À chacun de s'approprier ce lieu selon ses usages et ses besoins.



S'INSCRIRE GRATUITEMENT

La consultation sur place et le prêt de documents sont gratuits.

L'inscription est nécessaire pour le prêt et l'accès aux ressources en ligne.

Prêt d'une durée de 4 semaines jusqu'à 8 documents dont 2 nouveautés.



CONTACT

4 allée du Lavoir

38800 CHAMPAGNIER

 04 76 71 02 23

bibliotheque@champagnier.fr

DES HORAIRES D'OUVERTURE PLUS LARGES

À partir du 1er septembre 2024, les horaires changent et la bibliothèque ouvre au public le samedi matin des semaines scolaires de 10h à 13h.

PÉRIODE SCOLAIRE

Mardi 16h-19h
Mercredi 10h-12h & 15h-19h
Vendredi 16h30-19h
Samedi 10h-13h

PÉRIODE DES CONGÉS SCOLAIRES

Mercredi 15h- 19h
Vendredi 16h30-19h

FERMETURES ANNUELLES

Les vacances de Noël
et les 3 premières semaines d'août

LES COLLECTIONS

5 000 livres disponibles à la bibliothèque et des milliers de contenus en ligne via les médiathèques numériques.

À CONSULTER SUR PLACE ET À EMPRUNTER

Collections Jeunesse

albums, BD et mangas, romans, livres audio, documentaires, livres adaptés aux Dys, abonnements aux magazines

Collections Ados

BD et mangas, romans

Collections Adultes

romans et romans en grands caractères, livres audio, BD et mangas, documentaires, abonnements aux magazines

DES RESSOURCES EN LIGNE

Proposées par la Médiathèque Départementale de l'Isère (Département de l'Isère) et la Numothèque (Grenoble Alpes Métropole) : cinéma de fiction, documentaire et animé ; musique ; eBooks ; magazines et articles de presse ; autoformation ; livres lus ; kamishibaïs ; etc.

LES SERVICES

CATALOGUE EN LIGNE DES DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHAMPAGNIER

bibliotheque.champagnier.fr

===> consultation, réservations, prolongation de prêt et suggestions d'achat en ligne

MÉDIATHÈQUES NUMÉRIQUES

numotheque.grenoblealpesmetropole.fr

offre de Grenoble Alpes Métropole
===> inscription auprès de votre bibliothèque

mediatheque-departementale.isere.fr

offre du Département de l'Isère
===> inscription en ligne par l'utilisateur

Le personnel de la bibliothèque municipale vous renseigne et vous accompagne dans ces démarches.

N'hésitez pas à les solliciter.





QUEL NOM POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

Les membres de la commission extra-municipale Culture ainsi que les bénévoles de la bibliothèque (environ une vingtaine de personnes) ont fait des propositions de noms et après de longs échanges ils ont retenu 3 noms qui sont mis au vote dans ce bulletin via ce QR Code.



-  1 La bibliothèque du Laca
-  2 Les mots passants
-  3 Au fil des mots

AGENDA DE LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi 14 septembre - 10h30

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

10h30 - animation avec le duo Régis & Régis

11h15 - temps protocolaire - discours

Suivi d'un vin d'honneur
et d'un repas participatif partagé

Ouvert à tout public

Imaginée pour et avec les habitants, la bibliothèque vise à favoriser l'accès à la connaissance et à la culture pour tous.

Les Champagnards sont invités à cet événement festif qui sera, pour certains, l'occasion de découvrir ce nouveau lieu de rencontres et d'échanges qui joue un rôle majeur de médiation social et culturel.



Samedi 12 octobre - De 14h à 16h30

FÊTE DE LA SCIENCE : L'ARCHIPEL DES SAVOIRS

En partenariat avec le service animation de CHAMPAGNIER

14h-16h - *Déambulation scientifique et ludique*
Jeu de piste d'île en île sur le thème de l'eau,
en famille, entre copains ou bien en solo,
à partir de 5 ans.



16h-16h30 - *Heure du conte*
Des histoires pour les petites et grandes oreilles,
à partir de 3 ans.

16h-16h30 - *Débat*
Continuons le débat, exprimons nos idées,
partageons la parole.
Un moment d'échange pendant une demi-heure
mené par un animateur.
À partir de 11 ans.

16h30 - *Goûter participatif partagé*



Mercredi 23 octobre - 10h30

L'HEURE DU CONTE Des histoires pour les petites et grandes oreilles, à partir de 3 ans.

C.C.A.S. REPAS DES ANCIENS

La tradition veut qu'une année sur deux, le repas de Anciens se déroule à CHAMPAGNIER. Or donc cette année, les élus de la commune, et le CCAS, ont été très heureux de recevoir environ 70 de nos Anciens aux 4 Vents.

C'est, comme à chaque foi, l'opportunité de se retrouver, de partager ce repas ; et l'occasion de discuter tous ensemble.

Cette année, les participants ont pu assister aux « manipulations » de notre magicien Sébastien ; il a animé, de table en table, le repas sans que personne ne trouve jamais la clé de ses « astuces ».



*Les membres du CCAS vous souhaitent un bel été,
et restent à votre disposition.*





APPEL AUX PARENTS BRICOLEURS, OU PAS !

Cette année la rentrée scolaire aura lieu le 2 septembre mais avant cela, nous vous proposons de nous retrouver le **31 août à partir de 15h** pour réaliser ensemble quelques petits travaux dans la cour de l'école.

Construire une table de pique-nique, monter un chalet pour les vélos, faire un coup de propre avant la rentrée, c'est l'objet de ce chantier participatif ouvert à tous.

Pour plus d'information et pour inscription, merci de vous adresser à mairie@champagnier.fr

L'après-midi s'achèvera par un repas offert par la commune.

Merci par avance pour votre mobilisation !



| TRIBUNES POLITIQUES |

LISTE ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE CHAMPAGNIER

Texte non parvenu dans les temps

LISTE CHAMPAGNIER EN COMMUN

« *Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* » est un adage souvent employé mais jamais démodé. Il raisonne en cette saison de manière toute particulière.

Avec l'été et les différentes festivités au village bien-sûr, qui au-delà du plaisir de l'instant nous amène à saluer l'engagement des bénévoles qui donnent de leur temps, travaillent dans l'ombre de manière désintéressée pour que ces événements puissent avoir lieu et ravir le plus grand nombre.

Cette saison, en 2024, c'est aussi une puis plusieurs élections en raison de la dissolution par le Président de la République de l'Assemblée nationale. Comme toujours, notre village s'est illustré par un taux de participation bien plus élevé que la moyenne, ce dynamisme démocratique est une chance ! Merci aux nombreux assesseurs et scrutateurs, élus et bénévoles qui ont participé à la bonne tenue de notre bureau de vote.

Entre les deux tours, ce sont là encore des bénévoles qui participeront au déménagement tant attendu de cette dernière. Ils viendront parachever un travail initié il y a deux ans par la rédaction collective du Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social et qui sera finalisé par l'inauguration de ces nouveaux locaux le 14 septembre prochain !

Si la conduite de projet dans les collectivités locales est d'année en année toujours plus complexe, la force du collectif, la détermination des agents, bénévoles et élus de la commune nous permet aujourd'hui comme demain d'aller plus loin.

Florent CHOLAT pour la liste *Champagnier en Commun*



Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON, Hubert COLLAVET, élu.e.s de la liste *Ensemble pour l'avenir de Champagnier*





RETOUR EN IMAGES ...

7 MAI / HOMMAGE AUX FEMMES RÉSISTANTES



La compagnie Acour a rendu un hommage aux femmes résistantes de la guerre 39 - 45 à travers une lecture à haute voix devant une trentaine de personnes.



La Compagnie Acour, fondée en 2009, est une structure dédiée à la création théâtrale qui favorise la création à tous les niveaux : mise en scène, écriture, musique, décors, costumes ...

La lecture accompagnée des extraits de lettres, musique et de texte était divisée en 4 parties, traitant d'abord l'engagement des femmes souvent très jeunes. Ensuite le combat puis la déportation et le retour.

Il y a eu des témoignages de plusieurs femmes résistantes locales comme Rosa VALLANT, Bertie ALBRECHT, Monique BARBE, Monique TISSOT, Elisabeth RIOUX et Gabrielle GIFFARD (décédée en 2023).

De très nombreuses femmes, épouses, mères de famille ou jeunes filles, ont réalisé des actes de résistance intérieure, à des niveaux différents, parfois en solidarité avec leurs époux, fils ou fiancés mais aussi en leur propre nom.

Elles ont pris des risques extrêmes qui dépassaient leur destin pour servir la Liberté de la France et ont joué un grand rôle dans l'histoire de la résistance intérieure pendant la Seconde Guerre mondiale.

Que 10 % des personnes médaillées de la Seconde Guerre mondiale sont des femmes. Les femmes, plus modestes et œuvrant dans l'ombre, n'ont pas parlé de leurs actions et par conséquent rares sont elles reconnues comme des héroïnes.

La présidente des Amis des Descendants du Maquis de l'Oisans, Christine BESSON-SEGUI nous a honorée de sa présence .

26 MAI / CUISSON AU FOUR DE LA MAGNANERIE

Opération 'pizza' au four de la Magnanerie

Le dimanche 26 mai, l'association « Le four de la Magnanerie » invitait tous ses adhérents à une cuisson collective de pizzas pour partager un moment convivial. Après l'apéritif offert par l'association, les convives ont pu déguster leurs différentes pizzas, allant de la classique et délicieuse « jambon-fromage », en passant par la pizza « bianca », la pizza « avec rien » proposé par un nouveau quinquagénaire et pour finir par la plus originale, la pizza en forme de cœur en cette journée de fête des mères, sans oublier bien sûr les tartes de rien, brioches et autre clafoutis.

Merci à Céline et Daniel qui nous ont donné plein de conseils et transmis leur savoir-faire.

Merci aussi à Jocelyn qui a assuré la cuisson de toutes ces belles réalisations.

Le beau temps étant au rendez-vous, cette journée de convivialité s'est déroulée dans une bonne humeur partagée.



Ces événements sont invités à se multiplier donc n'hésitez à vous rapprocher de l'association « Le four de la magnanerie »

lefourdelamagnanerie@gmail.com





1^{ER} ET 2 JUIN / FAITES DU SPORT

LA 21^{ÈME} ÉDITION DE FAITES DU SPORT ÉTAIT UNE ÉDITION OLYMPIQUE À NE PAS OUBLIER



De belles rencontres entre 14 équipes venues principalement des communes de BRIÉ ET ANGONNES, JARRIE et CHAMPAGNIER mais pas que.

La 1^{ère} journée avait lieu sur notre commune, elle a débuté avec une course d'orientation dans les bois de CHAMPAGNIER.

Ensuite, rendez-vous aux sports collectifs comme le badminton, le volleyball ou l'ultimate.

Le rallye du Drac a accueilli les disciplines de VTT et de Vortex ainsi que le repas du soir.



Chaque équipe défilait avec les membres de son équipe et le drapeau soigneusement préparé pour l'événement et qui donnait des points.

Même la flamme olympique était présente ainsi que les mascottes de Paris 2024, des Phryges en format XXL.

Le dimanche matin, les équipes se sont données rendez-vous aux tennis de BRIÉ ET ANGONNES pour la suite des rencontres. Au rendez-vous du tennis mais aussi du padel sur les cours tout juste prêts pour les rencontres. Le sport surprise, toujours très attendu, était un parcours en chaise roulante.

Les autres sports pratiqués : tir à l'arc, parcours forestier et spartan.

Autour de 16h toutes les équipes avaient fini leur programme et les points étaient comptés.

Les Loups Garous étaient encore vainqueurs cette année, suivis des Touristes et des Barrières Train. Les équipes de Champagnier ont terminé sur la 6^e et 14^e place.



COMMUNIQUÉ DE L'US CHAMPAGNIER-BRIÉ FOOTBALL CLUB



L' U.S. CHAMPAGNIER-BRIÉ Football recrute

-  joueurs de 6 à 40 ans
-  entraîneurs tous niveaux

Venez rejoindre un club à l'esprit familial
Contacts

Christobal ALCANTARA ☎ 06.59.27.91.30

Fabrice CHAIX ☎ 06.83.85.44.02



PERMANENCES ARCHITECTURALES

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT ?

L'architecte conseil vous renseignera sur les règlements d'urbanisme à respecter et vous conseillera sur l'intégration paysagère de votre projet.

Si vous êtes intéressés, prenez rendez-vous auprès de la Métro : M. Henry GALINDO

☎ 04 85 59 99 35

✉ henry.galindo@grenoblealpesmetropole.fr



Prochaines permanences à CHAMPAGNIER

le mardi 17 septembre de 9h à 12h

le mardi 19 novembre de 9h à 12h

Prochaines permanences communes voisines

le 21 août de 9h à 12h à BRESSON

le 11 septembre de 8h30 à 11h30 à HERBEYS

le 8 octobre de 13h30 à 16h30 à JARRIE

CAMPAGNE D'ESSAIS DES POTEAUX INCENDIE

Pas de panique si l'eau du robinet est trouble ...

Courant septembre les essais des bornes incendies seront effectués sur la commune.

Les vérifications sur les poteaux incendie peuvent occasionner un phénomène d'eau trouble au robinet des usagers.

Ces opérations peuvent accélérer la vitesse de circulation de l'eau dans les réseaux et charger l'eau de bulles d'air mais ne présentent aucun risque sanitaire. L'eau reste consommable.



À savoir

Si besoin, les usagers peuvent contacter le pôle des abonnés du service public de l'eau potable du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

☎ 04 85 59 50 00



En savoir +

- Les Points d'Eau Incendie (PEI), font partie de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- Il s'agit de l'ensemble des installations fixes, publiques ou privées, qui servent à alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.
- Bien que la Métropole soit compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, cela ne remet pas en cause les devoirs des propriétaires riverains.

QUI FAIT QUOI ?

- Le Président de Grenoble Alpes Métropole instaure le service public de la DECI.
- Les propriétaires privés (ou la Métropole pour les installations publiques) assurent la maintenance et l'entretien des installations, et organisent les contrôles techniques tous les trois ans.
- Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est l'utilisateur de la DECI et apporte ses conseils techniques aux maires et exploitants.

- Si un poteau incendie (ou autre point d'eau incendie) est localisé sur votre propriété et défend uniquement votre bien ou votre lotissement, vous êtes tenu de le maintenir en état, de l'entretenir et d'organiser son contrôle technique tous les trois ans.
- Des entreprises spécialisées sont compétentes pour vous permettre de remplir vos obligations.

Pour rappel, l'utilisation d'une borne incendie sans autorisation est interdite, sous peine d'amende

Pour toute demande de modification d'un point d'eau incendie ou pour signaler une perturbation sur un point d'eau incendie, adressez votre demande par mail à deci@grenoblealpesmetropole.fr ou appelez le 0 800 500 048

COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Vous avez besoin de contacter les services métropolitains, en fonction de votre demande, les standards dédiés sont les suivants :

Service collecte et voirie : ☎ 0800 500 027

Service Eaux et Assainissement : ☎ 0800 500 048

Pour toute autre demande :

Accueil, le standard général concerne tous les autres services

☎ 04 76 59 59 59



LES BORNES TEXTILES

PLUS NOMBREUSES ET PLUS PRÈS DE VOUS

Pour multiplier les solutions de collecte des vêtements, chaussures et linge de maison, les bornes éphémères de collecte des textiles seront mises à disposition de façon pérenne sur 39 communes métropolitaines à partir de la rentrée 2024.

Depuis les années 80, nous avons doublé notre consommation de textile. On achète deux fois plus de vêtements et on les garde deux fois moins longtemps. En moyenne, les métropolitains jettent à la poubelle 7 kilos de vêtements et chaussures tous les ans. Pour réduire l'impact de ces textiles, il est préférable de moins et mieux consommer, d'acheter des vêtements d'occasion ou de les faire réparer plutôt que de les jeter.

La Métropole et ses partenaires vont multiplier les points de collecte à partir de septembre 2024 pour faciliter le tri des vêtements, linge de maison et chaussures dont vous souhaitez vous séparer : au démarrage 91 bornes seront placées de façon pérenne au plus près des usagers. À terme, le nombre de bornes présentes sur l'espace public sera triplé.

Ce dispositif vise à réduire les textiles qui arrivent encore trop souvent dans la poubelle.



LES ENJEUX DU NOUVEAU DISPOSITIF

L'enjeu principal est de valoriser le plus localement possible les textiles collectés.

- Détourner des poubelles métropolitaines 2500 tonnes par an de textile pour leur éviter d'être incinérées alors qu'elles pourraient être réutilisées ou recyclées.
- Favoriser et simplifier le geste de dépôts des usagers, avec un service de proximité, bien maillé sur le territoire et accessible toute l'année.
- Rassurer les usagers sur ce que deviennent les textiles collectés : ils sont triés et valorisés par des acteurs locaux et solidaires.

QUE PEUT-ON DÉPOSER DANS CES BORNES ?

Vêtements en bon état mais aussi, usés, troués ou déchirés, linge de maison : draps, serviettes éponges, chaussures (tissu, cuir ou plastique)
TOUT Y VA !

Les seules restrictions
=> pas de textiles humides ou souillés (risques de moisissures ou de pollution), ni de maroquinerie.

OÙ PEUT-ON DÉPOSER CES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES ?

Retrouvez l'ensemble des points de collecte sur le site de grenoblealpesmetropole.fr/textile

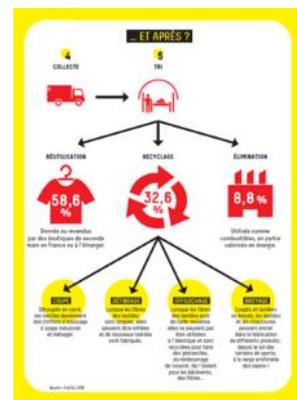
====> NDLR : la cartographie actualisée sera en ligne fin août.

OÙ VONT LES TEXTILES COLLECTÉS ?

4 opérateurs locaux et solidaires, répartis par secteurs géographiques, ont la charge de la collecte, du tri et de la valorisation de ces textiles : La Remise, Tri-Vallées, Emmaüs et Le Relais.

En fonction de l'état des textiles, ils seront triés puis valorisés de la façon suivante :

- ◆ **58,6% seront réutilisés** : c'est-à-dire donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou bien à l'étranger.
- ◆ **32,6% seront recyclés** selon différents procédés :
 - Coupe : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons pour l'industrie.
 - Défilage : quand les fibres sont refilees, de nouveaux textiles sont fabriqués. Les chaussures redeviennent des semelles.
 - Effilochage : réduits en fibres, les textiles peuvent devenir du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
 - Broyage : coupés en lanières ou broyés, les textiles peuvent intégrer des dizaines de produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins ! Car les fibres donnent de la flexibilité aux matériaux.
- ◆ **8,8% seront éliminés** afin d'être valorisés énergétiquement.



QUELLES SONT LES AUTRES SOLUTIONS ?

En dehors de ces bornes, vous pouvez donner vos textiles, linge de maison et chaussures :

- Dans les bornes déjà présentes dans les déchèteries de la Métropole
- Dans de nombreux points associatifs.

Enfin, pour boucler la boucle, si vous souhaitez renouveler votre garde-robe pensez à vous rendre dans les friperies ou boutiques associatives... l'économie circulaire est encore le meilleur moyen de réduire ses déchets.

Retrouvez toutes les adresses sur le site web de la Métropole, rubrique « Don, réemploi, réparation » grenoblealpesmetropole.fr/reemploi



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les demandes de création ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport ne se font plus à la mairie de Champagnier.

Pour faire un passeport ou une carte d'identité, il faut s'adresser à une mairie équipée en présentant les documents nécessaires. Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Renseignements sur www.isere.gouv.fr rubrique Démarches



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous venez de vous installer sur la commune ? Pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domiciliation dans la commune de moins de 3 mois.

Possibilité de vous inscrire en ligne sur

www.service-public.fr

Pensez à signaler en mairie tout changement d'adresse, même intra communal, pour la mise à jour des listes électorales.



LÉGALISATION DE SIGNATURE

Il est nécessaire de prendre rendez-vous et de se munir de la pièce à légaliser (avec la traduction si nécessaire), une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature et un justificatif de domicile. L'authentification de la signature se fait obligatoirement en présence de l'intéressé qui doit signer devant l'officier d'état civil. La démarche est gratuite en mairie.



RECONNAISSANCE D'UN ENFANT

La reconnaissance est une démarche volontaire ayant pour but d'établir la filiation d'un enfant né ou à naître lorsque les parents ne sont pas mariés ensemble. Elle se caractérise par la signature d'un acte authentique devant l'officier d'état civil. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous en mairie.



RECENSEMENT CITOYEN

C'est une démarche obligatoire qui concerne toute personne, garçon ou fille, de nationalité française, et doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. La démarche doit être faite sur rendez-vous à la mairie du domicile ou en ligne sur www.service-public.fr, soit par une personne qui détient l'autorité parentale soit par le jeune lui-même.

Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille.



ACTES ADMINISTRATIFS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations, les décisions et les arrêtés pris depuis juillet 2021 sur le site Internet de la mairie www.champagnier.fr, dans la rubrique Mairie > Publication des actes administratifs.



COMMUNICATION

Pour être plus et mieux informé, rendez-vous sur le site www.champagnier.fr et sur l'application mobile Illiwap (station Champagnier).



BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.



TAILLE DES HAIES

La taille des haies est interdite sur toute la commune du 1^{er} avril au 31 juillet.



BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

- Prêt du broyeur : réservation sur le site de la Métro <https://bit.ly/46bY7pr>
- Plateforme de broyage terrain de Croix Vieille : accessible du 1^{er} août au 31 mars sur demande en mairie



DÉCHETS

Ramassage des poubelles (bacs gris) : lundi Déchèterie la plus proche : 43 avenue du Maquis de l'Oisans Pont-de-Claix

Collecte des encombrants sur rdv : 0 800 500 027
Commande de poubelles, composteurs, lombricomposteurs : www.grenoblealpesmetropole.fr



TRANSPORTS

- Ligne Flexo 66
Jarrie Clos Jouvin – Échirrolles La Rampe centre-ville
Arrêts : Place du Laca / Pied de la Combe
- Ligne Flexo 71
Jarrie gare – Champagnier Place du Laca
AlloTag : 04 38 70 38 70
www.tag.fr



SERVICE DE L'EAU

Eau (problèmes techniques / facturation, etc.) : 04 85 59 50 00
Assainissement : 0 800 500 048
Interventions urgentes (soirs et week-ends) : 04 76 98 24 27



VOIRIE

Tél. : 0 800 500 027





MAIRIE

Place de l'église - Tél. 04 76 98 08 83
 Ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h
 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h.
www.champagnier.fr - mairie@champagnier.fr
 Application mobile Illiwap

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 99 83 72
 Période scolaire : ouverture le mardi de 16h à 19h, le
 mercredi de 10h à 12h et de 15h à 19h, le vendredi de 16h30
 à 19h.
 Vacances scolaires: ouverture le mercredi de 15h à 19h et le
 vendredi de 16h30 à 19h.
www.bibliotheque-champagnier.fr
bibliotheque@champagnier.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous
 Tél. 04 76 98 86 99 / urbanisme@champagnier.fr

PERMANENCES MAIRE / ÉLUS

Sur rendez-vous
 Tél. 04 76 98 08 83

POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE

Tél. 06 01 81 03 13
policepluricommunale.jccb@gmail.com

SERVICE ANIMATION (PÉRISCOLAIRE / CENTRE DE LOISIRS)

Espace des 4 Vents, chemin du Gal - Tél. 04 76 40 54 57
enfance.jeunesse@champagnier.fr

SERVICE ANIMATION (ADULTE)

Tél. 06 12 89 18 88
d.franitch@champagnier.fr

SICCE (ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

Tél. 04.76.78.89.09 (touche 1)
guichetunique@lesicce.fr

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLÉ

1 place André Malraux 38000 Grenoble - Tél. 04 76 59 59 59
 Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
 et de 13h30 à 17h

| AGENDA |

AOÛT

FERMETURE

Service animation

Fermeture du 29 juillet au 16 août

Bibliothèque municipale

Fermeture du 5 au 23 août
 Réouverture le mercredi 28 août

Samedi 31 août - École

À partir de 15h - Appel aux parents bricoleurs

SEPTEMBRE

Lundi 2 septembre - École

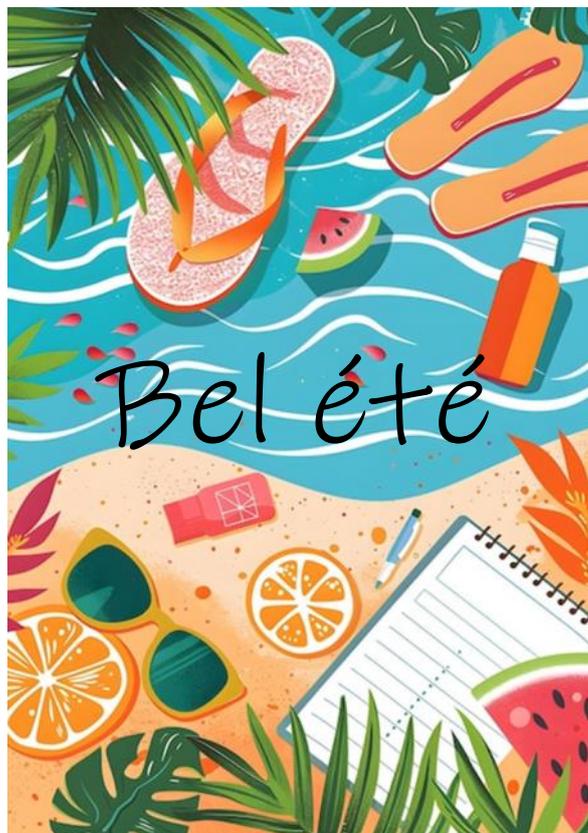
Rentrée des classes

Vendredi 6 septembre - Espace des 4 Vents

Forum des Associations

Samedi 14 septembre - Bibliothèque

10h30 - Inauguration de la Bibliothèque
 avec le duo Régis & Régis et un repas participatif partagé



Journal municipal d'informations / Écho Champagnard

Dépôt légal : AOÛT 2024

Réalisation, impression et distribution : commune de CHAMPAGNIER (38800 Place de l'église)

Directeur de la publication Florent CHOLAT, Maire

Comité de rédaction : Florent CHOLAT, Hervé ALOTTO, Elise BRALET, Perrine CHABOUD-CROUSAZ, Véronique REVOL

Crédit photos : Images FREEPIK, Florent CHOLAT, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jeff PLASSART, LA MÉTRO

Réalisé sur papier certifié FSC 100% » - Tirage 650 exemplaires

